

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1162^e séance, tenue le mardi 20 février 2024, à 14 heures, à salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry et par visioconférence

PRÉSENCES : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Pascale Lefrançois ; les présidentes, les présidents, des sous-commissions de la Commission des études : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Torres Michel, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Julie Carrier, la vice-rectrice adjointe à la recherche, Lucie Parent, le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, Tony Leroux ; les doyennes, les doyens : Ahlem Ammar, Michel Carrier, Jacinthe Pepin, David Francoz, Michel Janosz, Carmela Cucuzzella, Simon De Denus, Carl-Ardy Dubois, Nathalie Fernando, France Houle ; le représentant de l'École HEC Montréal : François Bellavance ; la représentante de l'École Polytechnique Montréal : Delphine Périé-Curnier ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : David Lewis, Françoise Guay, Sophie Parent, Marie-Alice Belle ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : Isabelle Daoust, Martin Guimond ; les étudiantes, les étudiants : Louis Malenfant-Poulin, Alexandre Sauvé-Lacoursière, Enrique Colindres ; les observatrices, les observateurs : Pierrette Gaudreau, Julie Cardinal (en l'absence de Stéphanie Gagnon), Annik Gélineau, Michèle Glémaud

Invitations : pour la délibération CE-1162-5.1, de la Faculté de l'éducation permanente : Alizée Rantonnet, conseillère technopédagogique, et Mélissa Leboeuf, conseillère spécialisée aux programmes d'études, Gestion des programmes ; pour la délibération CE-1162-5.2, de l'École Polytechnique Montréal : Virginie Vendange, directrice aux programmes de Certificat ; pour la délibération CE-1162-6.1, de la Faculté de droit : Pierre Larouche, vice-doyen à l'administration, au développement et à la qualité des programmes ; pour la délibération CE-1162-6.2, de la Faculté des arts et des sciences : Lyne Da Sylva, directrice de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information ; pour la délibération CE-1162-6.3, de la Faculté des arts et des sciences : Marie-Laurence Poirer, professeure agrégée à l'École de travail social, et Pier-Luc Chouinard, conseiller aux programmes d'études ; pour la délibération CE-1162-6.8, de la Faculté de médecine : Pascale Legault, directrice du Département de biochimie et de médecine moléculaire ; pour les délibérations CE-1162-6.9 et CE-1162-7.2, de la Faculté de médecine : Jean-Philippe Gratton, directeur du Département de pharmacologie et de physiologie

ABSENCES : le recteur, Daniel Jutras ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques, Jean-François Gaudreault-DesBiens ; les doyennes, les doyens : Frédéric Bouchard, Patrick Cossette, Jean-François Bouchard ; la représentante de l'École Polytechnique Montréal : Isabelle Villemure ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : Bérengère Houzé ; les membres diplômés : Sylvain Dubé ; les étudiantes, les étudiants : Audréanne Matte-Landry ; les observatrices, les observateurs : Stéphanie Gagnon

PRÉSIDENTE : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Pascale Lefrançois

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Danielle Salvail

CE-1162-1 ORDRE DU JOUR

On prend note que le point 7.2 sera traité à la suite du point 6.9. L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1161^e séance tenue le 23 janvier 2024
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Rapport de la Sous-commission du premier cycle
 - 5.1 Faculté de l'éducation permanente
 - Création d'un programme de Certificat en intelligence artificielle au travail : utilisation responsable (1-176-5-1)
 - Création d'un Microprogramme de premier cycle en intelligence artificielle au travail : utilisation responsable (1-176-6-1)
 - Création d'un Microprogramme de premier cycle en optimisation des affaires et intelligence artificielle (1-176-6-2)

- Création d'un Microprogramme de premier cycle en gestion et intégration de l'intelligence artificielle (1-176-6-3)
- 5.2 École Polytechnique Montréal
 - Création d'un Microprogramme de premier cycle en cybersécurité opérationnelle
 - Abolition de microprogrammes de premier cycle : Technologie ; Technologies manufacturières ; Technologies du bâtiment
 - Création de microprogrammes de premier cycle : Automatisation industrielle ; Design et fabrication ; Électricité du bâtiment ; Mécanique du bâtiment ; Technologies avancées en prévention des incendies
 - Modification aux conditions d'admission du Microprogramme de perfectionnement en technologies biomédicales
- 6. Rapport de la Sous-commission des études supérieures
 - 6.1 Faculté de droit
 - Création d'un programme de DESS en droit de la citoyenneté, de l'immigration et des réfugiés (2-331-1-3)
 - 6.2 Faculté des arts et des sciences – École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
 - Modification au programme de Maîtrise en sciences de l'information – Recherche (2-055-1-3)
 - 6.3 Faculté des arts et des sciences – École de travail social
 - Modification au programme de Maîtrise en travail social (2-250-1-5)
 - 6.4 École HEC Montréal
 - Modification aux programmes et microprogrammes :
 - Maîtrise en management et développement durable (6454) ;
 - DESS en gestion – option développement durable (6464) ;
 - DESS en gestion – option management du sport (5440) ;
 - DESS en gestion – option chaîne logistique (6161) ;
 - DESS en gestion – option gestion de projets (5980) ;
 - Microprogramme de deuxième cycle en gestion de projets (5981) ;
 - Microprogramme de deuxième cycle en management du sport (5441)
 - 6.5 École HEC Montréal
 - Création d'un Microprogramme de deuxième cycle en intelligence artificielle dans la transformation numérique (3635)
 - Modification au programme de Maîtrise en gestion – spécialisation Transformation numérique des organisations, cheminement mémoire (3335), ou cheminement projet supervisé (3435)
 - 6.6 École HEC Montréal
 - Modification au programme de Maîtrise en gestion – expérience utilisateur, et à la version anglaise : *Master Specialization User Experience – Thesis Stream*
 - Réactivation du Microprogramme de deuxième cycle en expérience utilisateur, et établissement de la version anglaise : *Short Graduate Program in User Experience*
 - 6.7 École HEC Montréal
 - Modification aux programmes de Maîtrise en gestion (26 spécialisations) : dispositions réglementaires
 - 6.8 Faculté de médecine – Département de biochimie et médecine nucléaire
 - Modification au programme de Maîtrise en biochimie (2-465-1-0) : détachement de l'option Biochimie appliquée en milieu industriel (modalité avec stage, segment 78)
 - Création d'un programme de Maîtrise en biotechnologie appliquée au milieu industriel (2-465-1-3)
 - 6.9 Faculté de médecine – Département de pharmacologie et de physiologie
 - Modification au programme de Maîtrise en pharmacologie, option pharmacologie clinique avec travail dirigé (2-520-1-9), et modification au titre du programme
 - Modification au programme de DESS en pharmacologie clinique (2-520-1-1)
 - Modification au Microprogramme de deuxième cycle en pharmacologie clinique (2-520-6-1)
- 7. Processus institutionnel d'évaluation des programmes d'études : plans d'action facultaires
 - 7.1 Faculté des arts et des sciences
 - Plan d'action découlant de l'évaluation périodique des programmes en histoire [Doctorat (3-165-1-0) ; Maîtrise (2-165-1-0) ; Baccalauréat (1-165-1-0) ; Majeure (1-165-2-0) ; Mineure (1-165-4-0)]

- 7.2 Faculté de médecine
 - Plan d'action découlant de l'évaluation périodique des programmes de cycles supérieurs du Département de pharmacologie et de physiologie [Maîtrise (2-520-1-0) et Doctorat (3-520-1-0) en pharmacologie ; Maîtrise (2-525-1-1) et Doctorat (3-525-1-1) en physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative]
8. Affaires diverses
9. Prochaine séance régulière
10. Clôture de la séance

CE-1162-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1161^e SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1161^e séance, tenue le 23 janvier 2024, tel que présenté.

CE-1162-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1161^e séance. Le secrétaire général, Alexandre Chabot, en fait la présentation.

Une question portant sur une information mentionnée à la délibération CE-1161-4.2, sur des conflits d'horaire pour des évaluations pour des cours à option, il est précisé que de tels cas ont été observés pour des cours à option, et étaient dus à une paramétrisation incomplète du système (entrée des cours dans la case horaire appropriée) ; la correction nécessaire sera apportée.

CE-1162-4 INFORMATION ET QUESTIONS

La présidente présente ce point.

En réponse à une question sur ce sujet, le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Torres Michel, apporte des précisions sur une communication transmise relativement à des appels de projets de la part du Centre de pédagogie universitaire–CPU, en collaboration avec le Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études. Trois appels de projets sont en cours –*Développement pérenne de cours entièrement à distance, de cours hybride ou de ressource pédagogique numérique ; Développement de MOOC ; Projets d'innovation intégrant les technologies numériques dans l'apprentissage et l'enseignement*– ; un quatrième appel de projets relève du Bureau interfacultaire de la formation continue–BIFC, et porte sur le *Développement pérenne de formations entièrement à distance, de formations hybrides ou de ressources pédagogiques numériques en formation continue*. Selon le cas, ces appels de projets sont adressés uniquement aux professeures et aux professeurs, ou adressés à toutes les unités d'enseignement ; il est donc possible que certains puissent être admissibles à des chargées ou à des chargés de cours. Les critères de sélection sont indiqués dans les formulaires disponibles sur le site du CPU. On prend note que la Faculté des arts et des sciences permet à ses chargées et chargés de cours de participer à ces appels de projets à la condition d'être parrainés par une professeure ou un professeur.

CE-1162-5 Rapport de la Sous-commission du premier cycle

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Torres Michel, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 5.1 et 5.2.

Le doyen de la Faculté de l'éducation permanente, Michel Janosz, présente les projets inscrits au point 5.1. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de cette Faculté, Alizée Rantonnet, conseillère technopédagogique, et Mélissa Leboeuf, conseillère spécialisée aux programmes d'études, de la Gestion des programmes.

La représentante de l'École Polytechnique Montréal, Delphine Périé-Curnier, présente les projets inscrits au point 5.2. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de cette École, Virginie Vendange, directrice des programmes de Certificat.

CE-1162-5.1 Faculté de l'éducation permanente

- Création d'un programme de Certificat en intelligence artificielle au travail : utilisation responsable (1-176-5-1)
- Création d'un Microprogramme de premier cycle en intelligence artificielle au travail : utilisation responsable (1-176-6-1)
- Création d'un Microprogramme de premier cycle en optimisation des affaires et intelligence artificielle (1-176-6-2)
- Création d'un Microprogramme de premier cycle en gestion et intégration de l'intelligence artificielle (1-176-6-3)

2024-A0033-1162-114, 114.1

La proposition de la création d'un programme de Certificat en intelligence artificielle au travail : utilisation responsable (30 crédits), décliné en trois microprogrammes de premier cycle à partir d'une même offre de cours (Intelligence artificielle au travail : utilisation responsable [12 crédits] ; Optimisation des affaires et intelligence artificielle [15 crédits] ; Gestion et intégration de l'intelligence artificielle [15 crédits]), se pose en regard du développement et de la présence incontournable de l'intelligence artificielle-IA, et, plus particulièrement, de l'IA générative, et en regard de l'importance d'assurer une offre de formation permettant l'acquisition de connaissances et de compétences en utilisation de l'IA dans des contextes de travail (employées et employés) ou d'amélioration et d'optimisation des processus de travail (directions d'entreprises et d'organisations), et s'adressant à des utilisatrices ou utilisateurs qui ne sont pas spécialistes en informatique, en sciences de l'information ou en développement IA. Proposant une formation multidisciplinaire bénéficiant de plusieurs expertises existantes à la Faculté des arts et des sciences (Département d'informatique et de recherche opérationnelle, École de relations industrielles, Département de philosophie), l'offre de formation proposée a été développée en collaboration avec cette Faculté. La préparation du projet a comporté une analyse de marché (par le Bureau d'études et de développement de la Faculté de l'éducation permanente), et la consultation d'expertes et d'experts du domaine de l'IA (MILA ; Faculté des arts et des sciences ; entreprises et organisations).

L'objectif général des formations proposées vise l'acquisition de connaissances et aptitudes relatives à l'utilisation de l'IA en contextes professionnels, selon une approche responsable et éthique ; des objectifs spécifiques sont développés pour chacun des microprogrammes (compréhension approfondie des implications sociétales et éthiques de l'IA, pour le Microprogramme de premier cycle en intelligence artificielle au travail : utilisation responsable ; processus internes de fonctionnement, pour le Microprogramme de premier cycle en optimisation des affaires et intelligence artificielle ; structures internes et gestion RH pour le Microprogramme de premier cycle en gestion et intégration de l'intelligence artificielle). La structure du programme de Certificat comporte un bloc de cours obligatoires (15 crédits), deux blocs de cours à option (de 6 à 9 crédits chacun), un bloc de cours complémentaires (maximum de 3 crédits), et un bloc de cours au choix (maximum de 3 crédits). Les conditions d'admissibilité correspondent aux conditions habituelles des programmes de la Faculté (base

DEC, base universitaire, programme Accès-FEP). Six nouveaux cours de sigle SIA sont créés ; un cours de sigle PHI sera créé par la Faculté des arts et des sciences (PHI 1961–*Éthique, responsabilité sociale et IA*). L'implantation des programmes est prévue au trimestre d'automne 2024. La présentation reportée au document 2024-A0033-1162-114.

Le doyen de la Faculté de l'éducation permanente, Michel Janosz, souhaite remercier l'équipe de sa Faculté pour la préparation, et la qualité, de ces projets, complétés à l'intérieur de délais resserrés. Il souligne aussi la bonne collaboration des spécialistes consultés au MILA, ainsi que celle des départements concernés de la Faculté des arts et des sciences. Le doyen précise que la proposition de décliner le programme en trois microprogrammes répond plus adéquatement aux besoins de formation observés sur le terrain.

Le représentant de l'École HEC Montréal, François Bellavance, convient des besoins importants pour des formations en utilisation et intégration des IA. Il suggère de revoir l'intitulé des microprogrammes proposés (dont ceux des microprogrammes *Optimisation des affaires et intelligence artificielle*, et *Gestion et intégration de l'intelligence artificielle*), de manière à ce que ceux-ci réfèrent davantage à l'intégration de l'IA aux processus organisationnels du travail, et, ainsi, à mieux les distinguer des champs de la gestion et de l'entrepreneuriat. Le doyen de la Faculté de l'éducation permanente prend note de la suggestion présentée. Il rappelle que le court délai dont la Faculté a disposé pour la préparation des projets présentés n'a pas permis de vérifier la possibilité de collaborations avec d'autres facultés que la FAS ou avec les écoles affiliées, mais que de telles démarches pourront être examinées, considérant, notamment, pour nos institutions, le positionnement et le leadership à occuper en regard de formations dans ces domaines. Également, l'un ou l'autre des microprogrammes proposés pourra être intégré à la structure de certains programmes de baccalauréat par cumul avec appellation. On convient que les collaborations envisagées avec les écoles affiliées (incluant la participation à des programmes de baccalauréat par cumul avec appellation) pourront être articulées dans le cadre de la nouvelle convention de partenariat intervenue entre celles-ci et l'Université. On prend note d'explorer la possibilité d'intégrer d'autres expertises en IA développées à l'Université (notamment, en communications et en traduction, ou dans certains programmes déjà existants).

Des avis portent sur les sujets suivants : la planification de l'offre de cours des programmes proposée, afin de pouvoir offrir certains cours dans d'autres programmes ou dans un parcours d'études libres ; la définition de modalités et d'outils afin de faciliter la gestion académique des cheminements dans les programmes de baccalauréat par cumul avec appellation (intégration des trois programmes constitutifs dès le début du cheminement [des outils seront développés dans le cadre du *Programme institutionnel de modernisation de l'admission–PIMA*] ; modalités pour les étudiantes et les étudiants internationaux en regard des règles de financement ; etc.) ; l'importance d'avoir considéré, dans les programmes proposés, des contenus liés aux aspects éthiques et aux dérives potentielles de l'utilisation de l'IA ; le défi que représentera l'intégration des contenus en IA dans les programmes et cours déjà existants, ainsi que des outils générés, notamment, en regard de la préservation de la valeur des diplômes ; sur ce sujet, on signale la démarche de départements pour la création de cours pouvant être accessibles à des non spécialistes et ne comportant pas de préalables.

La Commission félicite la Faculté pour la pertinence et la qualité des projets présentés.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à la Faculté de l'éducation permanente :

- la création d'un programme de Certificat en intelligence artificielle au travail : utilisation responsable (1-176-5-1),
- la création d'un Microprogramme de premier cycle en intelligence artificielle au travail : utilisation responsable (1-176-6-1),
- la création d'un Microprogramme de premier cycle en optimisation des affaires et intelligence artificielle (1-176-6-2),
- la création d'un Microprogramme de premier cycle en gestion et intégration de l'intelligence artificielle (1-176-6-3),

conformément au document 2024-A0033-1162-114.

CE-1162-5.2 École Polytechnique Montréal

- Création d'un Microprogramme de premier cycle en cybersécurité opérationnelle
- Abolition de microprogrammes de premier cycle : Technologie ; Technologies manufacturières ; Technologies du bâtiment
- Création de microprogrammes de premier cycle : Automatisation industrielle ; Design et fabrication ; Électricité du bâtiment ; Mécanique du bâtiment ; Technologies avancées en prévention des incendies
- Modification aux conditions d'admission du Microprogramme de perfectionnement en technologies biomédicales

2024-A0033-1162-115, 115.1

Développé en collaboration avec le secrétariat du Conseil du trésor et le ministère de la Cybersécurité et du Numérique, le Microprogramme de premier cycle en cybersécurité opérationnelle vise l'acquisition et le développement de connaissances dans ce domaine, selon des profils donnés (analyste, conseiller, spécialiste en gestion des identités et des accès, spécialiste en gestion des incidents, spécialiste en sécurité des réseaux, spécialiste en gestion des vulnérabilités, etc. ; un tableau décrit la correspondance des cours avec les profils professionnels, page 7 du document de présentation), en s'inscrivant à cinq cours parmi une sélection de cours des programmes de Certificat. Constitué de cours déjà existants, ce microprogramme comporte 15 crédits (6 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option), et conduit à l'obtention d'une attestation. Les cours réussis du microprogramme pourraient être transférés à un programme de Certificat correspondant.

La modification à l'offre des microprogrammes propose, d'une part, l'abolition des microprogrammes qui comprenaient des cours dans plusieurs disciplines, car cette structure de programme ne permettait pas de prescrire les préalables nécessaires en fonction des cours suivis. Les microprogrammes abolis sont les suivants : Technologie ; Technologies manufacturières ; Technologies du bâtiment. D'autre part, on propose une réorganisation des microprogrammes, de manière à établir un microprogramme qui soit associé à chaque programme de Certificat. Selon cette structure, des préalables seront imposés dans le cas où toutes les conditions d'admission ne seraient pas remplies. Les microprogrammes ainsi établis sont les suivants : Automatisation industrielle ; Design et fabrication ; Électricité du bâtiment ; Mécanique du bâtiment ; Technologies avancées en prévention des incendies.

La modification aux conditions d'admission du Microprogramme de perfectionnement en technologies biomédicales porte principalement sur la reformulation de la rubrique « Destinataires » (prévoyant un accès élargi pour les candidates et les candidats

ayant poursuivi des études universitaires scientifiques), et sur la mise à jour de certaines modalités.

L'implantation des microprogrammes et des modifications est prévue au trimestre d'automne 2024. La présentation reportée au document 2024-A0033-1162-115.

En réponse à une question présentée, il est précisé que l'École collabore avec l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences pour certains des programmes courts en cybersécurité, sur des contenus en cybercriminalité, mais que le microprogramme proposé en cybersécurité opérationnelle porte davantage sur les aspects techniques de la sécurité des réseaux ; des partages d'expertises pourraient être envisagés avec cette École (notamment, en lien avec la Chaire de recherche en prévention de la cybercriminalité) pour d'autres programmes abordant ces aspects de la cybersécurité.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à l'École Polytechnique Montréal :

- la création d'un Microprogramme de premier cycle en cybersécurité opérationnelle,
- l'abolition de microprogrammes de premier cycle : Technologie ; Technologies manufacturières ; Technologies du bâtiment,
- la création de microprogrammes de premier cycle : Automatisation industrielle ; Design et fabrication ; Électricité du bâtiment ; Mécanique du bâtiment ; Technologies avancées en prévention des incendies,
- la modification aux conditions d'admission du Microprogramme de perfectionnement en technologies biomédicales,

conformément au document 2024-A0033-1162-115.

CE-1162-6 Rapport de la Sous-commission des études supérieures

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Julie Carrier, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 à 6.9.

La doyenne de la Faculté de droit, France Houle, présente le projet inscrit au point 6.1. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de cette Faculté, Pierre Larouche, vice-doyen à l'administration, au développement et à la qualité des programmes.

La vice-doyenne aux études de cycles supérieurs et à l'engagement communautaire de la Faculté des arts et des sciences, Sophie Parent, présente les projets inscrits aux points 6.2 et 6.3. Pour ces présentations, la Commission reçoit, de cette Faculté, Lyne Da Sylva, directrice de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (point 6.2), et Marie-Laurence Poirer, professeure agrégée à l'École de travail social, et Pier-Luc Chouinard, conseiller aux programmes d'études (point 6.3).

Le représentant de l'École HEC Montréal, François Bellavance, présente les projets inscrits aux points 6.4 à 6.7.

La vice-doyenne aux sciences fondamentales de la Faculté de médecine, Pierrette Gaudreau, présente les projets inscrits aux points 6.8 et 6.9. Pour ces présentations, la Commission reçoit, de cette Faculté, Pascale Legault, directrice du Département de biochimie et de médecine moléculaire (point 6.8), et Jean-Philippe Gratton, directeur du Département de pharmacologie et de physiologie (point 6.9).

CE-1162-6.1 Faculté de droit

- Création d'un programme de DESS en droit de la citoyenneté, de l'immigration et des réfugiés (2-331-1-3)

2024-A0033-1162-116

Le programme de DESS en droit de la citoyenneté, de l'immigration et des réfugiés proposera une formation de pointe visant l'approfondissement des connaissances théoriques et des pratiques dans ce domaine spécifique du droit, et donnera accès au permis d'exercice de la profession de notaire ou d'avocat. Dans cette perspective, le programme proposé s'adressera exclusivement aux candidates et aux candidats ayant complété avec succès un baccalauréat en droit dans une université canadienne, et l'inscription au programme sera réservée aux juristes non membres du Barreau ou de la Chambre des notaires, ou aux avocates et avocats et aux notaires membres de leur ordre professionnel respectif. Le programme proposé ne se pose pas en concurrence avec le programme de DESS en réglementation canadienne et québécoise de l'immigration, offert conjointement par la Faculté de droit et la Faculté de l'éducation permanente, lequel ne donne pas accès aux ordres professionnels (Barreau ou Chambre des notaires), mais donne accès au permis d'exercice de la profession de consultante ou de consultant en immigration (par l'examen d'accès à la pratique de consultant réglementé en immigration canadienne [CRIC], et laquelle est encadrée par le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté [CCIC]). Le programme proposé permettra à la Faculté de droit et à l'Université d'occuper ce créneau important de formation (considérant les besoins grandissants en droit de l'immigration et des réfugiés, et considérant le nombre limité d'avocates et d'avocats spécialisés dans ce domaine à Montréal et au Québec), d'autant qu'aucune faculté de droit civil du Québec n'offre un tel programme, et qu'une seule université canadienne offre un programme comparable, en anglais. La structure du programme comportera 24 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option. Dix nouveaux cours de sigle DRT sont créés pour le programme, dont l'implantation est prévue au trimestre d'automne 2024. La présentation reportée au document 2024-A0033-1162-116.

Le doyen de la Faculté de l'éducation permanente, Michel Janosz, convient que le nouveau programme proposé se distingue du programme de DESS en réglementation canadienne et québécoise de l'immigration, et constituera un apport significatif en regard des besoins importants pour la formation tant de consultantes et de consultants que de juristes.

En réponse à des questions présentées, les précisions suivantes sont apportées. Bien que certains contenus du programme proposé paraissent recouper des contenus du programme de DESS en réglementation canadienne et québécoise de l'immigration, il a paru approprié de créer de nouveaux sigles de cours, en raison de l'approfondissement de questions juridiques plus spécifiques et de l'acquisition de compétences juridiques différentes de celles de la formation de consultante et de consultant, notamment en regard de différentes lois et législations à considérer, et en regard de processus judiciaires. À cette étape, il n'est pas prévu que les nouveaux cours créés soient intégrés à la structure d'autres programmes ; s'il y avait lieu, le ou les programmes concernés seraient modifiés en conséquence ; on prend note de la possibilité d'intégrer certains des nouveaux cours à la structure d'autres programmes, comme cours au choix. On prend note de corrections techniques signalées aux pages 2 et 4 du formulaire de présentation.

La Commission félicite la Faculté pour le programme proposé.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de DESS en droit de la citoyenneté, de l'immigration et des réfugiés, à la Faculté de droit, conformément au document 2024-A0033-1162-116.

CE-1162-6.2 Faculté des arts et des sciences – École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
- Modification au programme de Maîtrise en sciences de l'information – Recherche (2-055-1-3)

2024-A0033-1162-117

La modification au programme de Maîtrise en sciences de l'information–Recherche (avec mémoire) propose des aménagements à la structure et aux cours, afin d'assurer l'acquisition des enseignements de base dans le programme (ainsi que dans le programme professionnel avec stage), permettant de répondre à une exigence de l'organisme d'agrément (*American Library Association*–ALA). Le nombre de crédits obligatoires du programme (segment 70) passera de 24 à 36 (dont 21 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire), auxquels s'ajouteront de 6 à 9 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix. Un nouveau cours est créé, et sera ajouté à la structure des deux programmes : SCI 6146—*Comportements informationnels en santé* (3 cr.). Des ajustements sont également apportés aux conditions d'admission (harmonisation de formulations ; retrait du formulaire de proposition du projet de recherche [article 1.1, sur les documents exigés]. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2024. La présentation reportée au document 2024-A0033-1162-117.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en sciences de l'information – Recherche, à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2024-A0033-1162-117.

CE-1162-6.3 Faculté des arts et des sciences – École de travail social
- Modification au programme de Maîtrise en travail social (2-250-1-5)

2024-A0033-1162-118

La modification au programme de Maîtrise en travail social propose principalement d'harmoniser la structure des deux modalités (modalité avec mémoire et modalité avec stage – blocs 70E), faisant correspondre, pour l'une et l'autre, les quatre blocs de cours (bloc A–Fondements théoriques ; bloc B–Méthodes de recherche ; bloc C–Champs de pratique et intervention ; bloc D–Perspectives sociales et organisationnelles), et harmonisant la structure du bloc 70E. La structure du programme, pour les deux modalités, comportera 45 crédits, répartis selon 33 crédits de cours obligatoires (dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, ou attribués à un stage et à la rédaction d'un essai de stage), et 12 crédits de cours à option. L'harmonisation de la structure des deux modalités permettra d'assurer un haut niveau de la formation en intervention (par l'ajout de nouveaux séminaires, et en lien avec l'accès à l'accréditation professionnelle), et de favoriser

un cheminement cohérent et mieux encadré. Six nouveaux cours de sigle SVS sont créés, dont des séminaires de recherche ou de pratique d'intervention. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2024. La présentation reportée au document 2024-A0033-1162-118.

La vice-doyenne aux études de cycles supérieurs et à l'engagement communautaire de la Faculté des arts et des sciences, Sophie Parent, souhaite souligner la teneur et la qualité exemplaires du travail collectif effectué par l'École de travail social dans le cadre de la préparation du projet de modification, laquelle a donné lieu à une importante mobilisation de ses composantes.

En réponse à des questions présentées, des précisions sont apportées sur les modalités du second séminaire suivi au deuxième trimestre de rédaction (il a été vérifié que cela n'occasionne pas d'impacts financiers et ne modifie pas la charge de travail), et sur les modalités d'identification (sigles) des stages poursuivis sur une durée de deux trimestres.

La Commission félicite l'École et la Faculté pour le projet présenté, laquelle propose une formation et une structure à la fois enrichies et équilibrées, et ayant porté attention à la répartition de la charge de travail dans le cheminement.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en travail social, à l'École de travail social de la Faculté des arts et des sciences (2-250-1-5), conformément au document 2024-A0033-1162-118.

CE-1162-6.4 École HEC Montréal

- Modification aux programmes et microprogrammes :
 - Maîtrise en management et développement durable (6454) ;
 - DESS en gestion – option développement durable (6464) ;
 - DESS en gestion – option management du sport (5440) ;
 - DESS en gestion – option chaîne logistique (6161) ;
 - DESS en gestion – option gestion de projets (5980) ;
 - Microprogramme de deuxième cycle en gestion de projets (5981) ;
 - Microprogramme de deuxième cycle en management du sport (5441)

2024-A0033-1162-119

La modification aux programmes mentionnés (Maîtrise en management et développement durable ; DESS en gestion, options : Développement durable ; Management du sport ; Chaîne logistique ; Gestion de projets ; Microprogrammes de deuxième cycle : Gestion de projets ; Management du sport) propose un réaménagement de la structure des programmes en vue d'y intégrer quatre nouveaux cours créés, afin de couvrir des contenus liés à de nouveaux besoins de formation ou de nouvelles compétences (DDRS 40484–*Leadership climatique : cours à vélo vers une économie net zéro* ; MNGT 40481–*Gouvernance et éthique du sport* ; PROJ 40509–*Principes avancés de planification et de suivi de projets* ; STAG 46010–*Stage supervisé en gestion de la chaîne logistique*). Des modifications sont apportées à six cours (retrait de préalables). Selon le cas, des ajustements afférents sont apportés à la structure des programmes. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2024. La présentation reportée au document 2024-A0033-1162-119.

En réponse à une question présentée, il est mentionné que l'on a vérifié que le retrait de préalables à certains cours n'occasionnerait pas d'échecs ; au besoin, un suivi sera effectué.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à l'École HEC Montréal :

la modification aux programmes et microprogrammes :

- Maîtrise en management et développement durable (6454),
- DESS en gestion – option développement durable (6464),
- DESS en gestion – option management du sport (5440),
- DESS en gestion – option chaîne logistique (6161),
- DESS en gestion – option gestion de projets (5980),
- Microprogramme de deuxième cycle en gestion de projets (5981),
- Microprogramme de deuxième cycle en management du sport (5441),

conformément au document 2024-A0033-1162-119.

CE-1162-6.5 École HEC Montréal

- Création d'un Microprogramme de deuxième cycle en intelligence artificielle dans la transformation numérique (3635)
- Modification au programme de Maîtrise en gestion – spécialisation Transformation numérique des organisations, cheminement mémoire (3335), ou cheminement projet supervisé (3435)

2024-A0033-1162-120

Le Microprogramme de deuxième cycle en intelligence artificielle dans la transformation numérique proposera des contenus relatifs à la compréhension de la transformation numérique par l'IA, aux enjeux d'affaires qui en découlent, et aux façons de faire permettant d'en assurer une utilisation judicieuse par les gestionnaires et les praticiennes et praticiens concernés. Arrimée à celle du programme de Maîtrise correspondant, la structure du Microprogramme comportera 15 crédits, répartis selon 9 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option. Trois nouveaux cours sont créés pour le Microprogramme et seront intégrés à la structure de la spécialisation Transformation numérique des organisations (cheminements Mémoire et Projet supervisé) du programme de Maîtrise en gestion (TECH 60713–*Principes fondamentaux liés aux données en contexte d'intelligence artificielle* ; TECH 60714–*Responsabilité numérique des organisations* ; TECH 60740–*Gestion d'une initiative en intelligence artificielle*). Des modifications afférentes sont apportées à la spécialisation correspondante du programme de Maîtrise (intégration des nouveaux cours à la structure ; modification à cinq cours existants). L'implantation du Microprogramme et du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2024. La présentation reportée au document 2024-A0033-1162-120.

En réponse à des questions présentées, des précisions sont apportées sur les modalités de passerelles entre le Microprogramme et la spécialisation correspondante du programme de Maîtrise, et sur les contenus en réalisation d'application de l'IA. Des avis portent sur une plus grande intégration des expertises présentes à l'École et à l'Université (dont celles rattachées à des pôles de recherche), et sur des cours et contenus du microprogramme pouvant être intégrés à des formations dans des domaines autres que la gestion.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à l'École HEC Montréal :

- la création d'un Microprogramme de deuxième cycle en intelligence artificielle dans la transformation numérique (3635),
- la modification au programme de Maîtrise en gestion – spécialisation Transformation numérique des organisations, cheminement mémoire (3335) ou cheminement projet supervisé (3435), conformément au document 2024-A0033-1162-120.

CE-1162-6.6 École HEC Montréal

- Modification au programme de Maîtrise en gestion – expérience utilisateur, et à la version anglaise : Master Specialization User Experience – Thesis Stream
 - Réactivation du Microprogramme de deuxième cycle en expérience utilisateur, et établissement de la version anglaise : Short Graduate Program in User Experience
-
- 2024-A0033-1162-121

La réactivation du Microprogramme de deuxième cycle en expérience utilisateur veut répondre à des besoins de formation confirmés (ayant été observé, à la suite de la création d'un micro-master de 9 crédits, que celui-ci ne rejoignait pas les mêmes clientèles). Arrimée à celle du programme de Maîtrise correspondant, la structure du Microprogramme comportera 18 crédits, répartis selon 15 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option. La spécialisation Expérience utilisateur du programme de Maîtrise en gestion comportant une version anglaise, une telle version sera également établie pour le Microprogramme. De nouveaux sigles de cours ont été attribués à certains cours (notamment, pour des versions anglaises de cours). Des modifications afférentes sont apportées à la spécialisation correspondante du programme de Maîtrise (concordance des sigles de cours ; retrait de cours à option). L'implantation des programmes (modification et réactivation) est prévue au trimestre d'automne 2024. La présentation reportée au document 2024-A0033-1162-121.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à l'École HEC Montréal :

- la modification au programme de Maîtrise en gestion – expérience utilisateur, et à la version anglaise : *Master Specialization User Experience – Thesis Stream*),
- la réactivation du Microprogramme de deuxième cycle en expérience utilisation, et établissement de la version anglaise : *Short Graduate Programm in User Experience*, conformément au document 2024-A0033-1162-121.

CE-1162-6.7 École HEC Montréal

- Modification aux programmes de Maîtrise en gestion (26 spécialisations) : dispositions réglementaires
-

2024-A0033-1162-122

Le projet mentionné en rubrique porte sur la modification aux dispositions réglementaires de 26 spécialisations du programme de Maîtrise en gestion et des

microprogrammes passerelles correspondants, afin de faciliter l'accès au programme pour les candidates et les candidats ayant complété leurs études de premier cycle à l'international. Proposée après analyses, la modification porte principalement sur le retrait du Microprogramme de préparation aux études à la maîtrise des conditions d'admission (donnant lieu à l'harmonisation des critères d'admissibilité du programme de Maîtrise avec ceux du programme de DESS), et sur la modulation du statut d'un test d'admission (TAGE-MAGE, GRE ou GMAT) selon les programmes (*non requis, optionnel* ou *obligatoire*, selon le programme ou microprogramme concerné). L'implantation des modifications est prévue au trimestre d'automne 2024. La présentation reportée au document 2024-A0033-1162-122.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de Maîtrise en gestion (26 spécialisations) : dispositions réglementaires, à l'École HEC Montréal, conformément au document 2024-A0033-1162-122.

- CE-1162-6.8 Faculté de médecine – Département de biochimie et de médecine moléculaire
- Modification au programme de Maîtrise en biochimie (2-465-1-0) : détachement de l'option Biochimie appliquée en milieu industriel (modalité avec stage, segment 78)
 - Création d'un programme de Maîtrise en biotechnologie appliquée au milieu industriel (2-465-1-3)

2024-A0033-1162-123, 2024-A0033-1162-124

La modification au programme de Maîtrise en biochimie porte principalement sur le détachement de l'option Biochimie appliquée en milieu industriel (modalité avec stage, segment 78), en vue de l'autonomisation de cette option en un programme distinct de Maîtrise. Le programme de Maîtrise en biochimie sera ainsi offert selon la modalité avec mémoire, pour les six options déjà existantes de cette modalité. Des intitulés sont ajoutés à certains blocs de cours à option. Le détachement de l'option Biochimie appliquée en milieu industriel donne ainsi lieu à la création du programme de Maîtrise en biotechnologie appliquée au milieu industriel, offert uniquement selon une modalité avec stage, et comportant 45 crédits, répartis selon 34 crédits de cours obligatoires (dont 12 crédits attribués à un stage), de 7 à 11 crédits de cours à option, et de 0 à 4 crédits de cours au choix ; le programme est constitué de cours déjà existants. La création de ce programme apportera une plus grande visibilité à cette spécialisation et favorisera la promotion de cette formation de pointe, en regard des milieux de pratiques et des opportunités du marché du travail dans ce domaine. L'implantation du programme modifié et du nouveau programme est prévue au trimestre d'automne 2024. La présentation reportée aux documents 2024-A0033-1162-123 et 2024-A0033-1162-124.

Des précisions sont apportées sur les vérifications effectuées en regard du suivi de l'autonomisation de l'option auprès du Ministère ; plusieurs éléments ont été identifiés permettant de justifier cette modification sans donner lieu à l'application du processus formel de création de programme (cours déjà existants ; maintien de la structure par option ; modalité d'autonomisation d'une option déjà proposée et acceptée pour quelques programmes). On prend note d'ajouter à l'argumentaire du document de présentation le fait que l'autonomisation de l'option découle d'une recommandation issue du processus institutionnel d'évaluation des programmes.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, au Département de biochimie et de médecine moléculaire de la Faculté de médecine :

- la modification au programme de Maîtrise en biochimie (2-465-10) : détachement de l'option Biochimie appliquée en milieu industriel (modalité avec stage, segment 78), conformément au document 2024-A0033-1162-123,
- la création d'un programme de Maîtrise en biotechnologie appliquée au milieu industriel (2-465-1-3), conformément au document 2024-A0033-1162-124.

CE-1162-6.9 Faculté de médecine – Département de pharmacologie et de physiologie

- Modification au programme de Maîtrise en pharmacologie, option pharmacologie clinique avec travail dirigé (2-520-1-9), et modification au titre du programme
- Modification au programme de DESS en pharmacologie clinique (2 520 1 1)
- Modification au Microprogramme de deuxième cycle en pharmacologie clinique (2-520-6-1)

2024-A0033-1162-096, 2024-A0033-1162-097, 2024-A0033-1162-098

Le projet mentionné en rubrique a été présenté à la 1160^e séance de la Commission des études du 5 décembre dernier (CE-1160-7.9), et avait été mis en dépôt. Le projet présenté aujourd'hui a été amendé en fonction des avis recueillis lors de sa première présentation.

Le projet initial de la modification au programme de Maîtrise en pharmacologie, option Pharmacologie clinique, proposait l'établissement d'une modalité de stage, s'ajoutant à la modalité de travail dirigé, déjà existante ; cette proposition a été retirée. Il reste possible de suivre l'option selon une modalité de travail dirigé. L'intitulé de l'option est modifié (retrait de la mention « avec travail dirigé » dans l'intitulé, en conformité avec l'appellation du diplôme et les règles de composition en usage à l'Université). Dans le tableau de la structure, des ajustements ont été apportés à la description des objectifs de l'option, sur des composantes plus spécifiques de la pharmacologie clinique, et afin d'établir une meilleure distinction en regard de programmes en développement du médicament. Un changement est apporté à la note minimale requise pour l'admission au programme de Maîtrise, passant à 3,2 sur 4,3 (au lieu de 3,0 sur 4,3). Un cours de méthodologie est créé (PHL 6065). La structure de l'option modifiée (segment 73) comportera 24 crédits de cours obligatoires et 21 crédits de cours à option (dont 15 crédits attribués à un travail dirigé). Des modifications de concordance sont apportées au programme de DESS et au Microprogramme correspondants (retrait de cours et ajout de cours de méthodologie ; remplacement de cours aux blocs obligatoires et à option ; ajustements à la structure pour faciliter le cheminement). L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2024. La présentation reportée aux documents 2024-A0033-1162-096, 2024-A0033-1162-097 et 2024-A0033-1162-098.

En réponse à une question, une précision est apportée sur les modalités du Microprogramme (sur la possibilité de le compléter en un trimestre).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, au Département de pharmacologie et de physiologie de la Faculté de médecine :

- la modification au programme de Maîtrise en pharmacologie, option pharmacologie clinique avec travail dirigé (2-520-1-9), et la modification au titre du programme, conformément au document 2024-A0033-1162-096,
- la modification au programme de DESS en pharmacologie clinique (2-520-1-1), conformément au document 2024-A0033-1162-097,
- la modification au Microprogramme de deuxième cycle en pharmacologie clinique (2-520-6-1), conformément au document 2024-A0033-1162-098.

CE-1162-7 Processus institutionnel d'évaluation des programmes d'études : plans d'action facultaires

Le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, Tony Leroux, fait une présentation générale des sujets inscrits aux points 7.1 à 7.2.

La vice-doyenne aux études de cycles supérieurs et à l'engagement communautaire de la Faculté des arts et des sciences, Sophie Parent, présente le plan d'action inscrit au point 7.1.

La vice-doyenne aux sciences fondamentales de la Faculté de médecine, Pierrette Gaudreau, présente le plan d'action inscrit au point 7.2. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de cette Faculté, Jean-Philippe Gratton, directeur du Département de pharmacologie et de physiologie.

CE-1162-7.1 Faculté des arts et des sciences

- Plan d'action découlant de l'évaluation périodique des programmes en histoire [Doctorat (3-165-1-0) ; Maîtrise (2-165-1-0) ; Baccalauréat (1-165-1-0) ; Majeure (1-165-2-0) ; Mineure (1-165-4-0)]

2024-A0033-1162-125,125.1

Le processus d'évaluation périodique des programmes en histoire (Baccalauréat spécialisé, Majeure, Mineure, Maîtrise et Doctorat en histoire) a identifié les points forts suivants : spécificité et adéquation du programme de Maîtrise en regard des besoins du milieu (élément 2 du plan d'action) ; compétitivité et haut taux de recrutement des programmes [comparativement à ceux d'autres universités québécoises] (élément 4) ; structures de programmes favorisant la progression dans le cheminement (élément 5) ; adéquation du cheminement *Honor* du Baccalauréat, favorisant la transition vers les études supérieures de deuxième cycle (élément 5) ; disponibilité de cours d'appoint (rédaction et pratique de l'histoire), permettant une bonne mise à niveau (éléments 3 et 6) ; progression modulée au programme de Baccalauréat en regard des contenus et des méthodes d'apprentissage (éléments 6 et 7) ; qualité de l'enseignement et du corps enseignant (éléments 7 et 8) ; adéquation de l'encadrement individuel aux cycles supérieurs (élément 10), ainsi que des ressources documentaires et des modalités de soutien des bibliothèques (élément 11) ; intérêt des différents débouchés proposés par les options du programme de Maîtrise (élément 13) ; bon taux de satisfaction générale envers l'ensemble des programmes (élément 13) ; intérêt de la présence d'un programme de financement intégré au programme de Doctorat (élément 12). En regard des recommandations issues de l'évaluation et des améliorations proposées, les actions identifiées portent sur : les modalités de soutien aux étudiantes et aux étudiants provenant de la diversité ; le développement d'une tradition de collectivité académique ; la résolution de certains enjeux d'arrimage entre les cours et les objectifs des programmes (révision de descriptifs ; mise à niveau de l'offre dans une

perspective de complémentarité et de cohérence) ; un meilleur équilibre de la charge de travail des différentes options des programmes d'études supérieures ; le renforcement de contenus de méthodologie ; l'identification de certains défis de recrutement ; l'amélioration des outils de communication et l'actualisation des plateformes ; l'opportunité de développer des passerelles DEC-Bac ; l'établissement de partenariats internationaux ; la définition de modalités de suivi des cheminements d'études (outils de suivi ; mentorat ; encadrement ; etc.). D'autres enjeux sont liés à l'ouverture disciplinaire de certains des programmes, dont le programme de Baccalauréat (développement de contenus en humanités numériques ; enseignement de compétences transversales) ; au développement de liens avec les diplômées et les diplômés ; à la réduction de la durée des études aux cycles supérieurs (modalités d'encadrement à la suite de la scolarité ; révision de la charge de travail associée aux cours ; modalités de l'examen de synthèse ; financement intégré ; etc.) ; la dynamisation de la vie scientifique au Département. La présentation reportée au document 2024-A0033-1162-125 ; le document 2024-A0033-1162-125.1 présente le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes.

On signale l'intérêt présenté par l'approche proposée, laquelle présente un paradigme plus inclusif de l'ensemble de la communauté du Département, à tous les cycles d'études. Félicitant le Département pour cette approche, on convient de son importance afin d'amener à envisager la poursuite des études dans ce continuum, et ce, dès les études collégiales.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Plan d'action de la Faculté des arts et des sciences, découlant de l'évaluation périodique des programmes en histoire [Doctorat (3-165-1-0) ; Maîtrise (2-165-1-0) ; Baccalauréat (1-165-1-0) ; Majeure (1-165-2-0) ; Mineure (1-165-4-0)], conformément au document 2024-A0033-1162-125.

CE-1162-7.2 Faculté de médecine

- Plan d'action découlant de l'évaluation périodique des programmes de cycles supérieurs du Département de pharmacologie et de physiologie [Maîtrise (2-520-1-0) et Doctorat (3-520-1-0) en pharmacologie ; Maîtrise (2-525-1-1) et Doctorat (3-525-1-1) en physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative]

2024-A0033-1162-126,126.1

Le processus d'évaluation périodique des programmes de cycles supérieurs du Département de pharmacologie et de physiologie (Maîtrise et Doctorat en pharmacologie ; Maîtrise et Doctorat en physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative) a identifié les points forts suivants : clarté des objectifs de programmes (thème 1 du plan d'action) ; regroupement, dans les programmes, d'une proportion importante des effectifs étudiants québécois de pharmacologie et de physiologie (thème 2) ; adéquation de l'offre de cours (thème 5) ; bonne appréciation des approches et des méthodologies d'enseignement (thème 7). En regard des recommandations issues de l'évaluation et des améliorations proposées, les actions identifiées portent sur : l'optimisation des programmes (incluant l'harmonisation des structures, l'identification de cours communs aux programmes, et la vérification de la pertinence de maintenir la distinction des programmes selon les deux disciplines [pharmacologie et physiologie] ; un comité de révision a été établi) ; l'intégration des compétences disciplinaires attendues de la formation, et l'intégration de compétences transversales (créativité,

communication, littératie numérique, etc.) en lien avec le Référentiel des compétences des Études supérieures et postdoctorales–ESP ; la définition de modalités d'information et de communication auprès des étudiantes et des étudiants (dont l'identification de lieux d'information, et la disponibilité de l'information concernant divers processus, dont l'examen de synthèse) ; l'uniformisation des comités de suivi (notamment, les rôles et responsabilités des comités de parrainage seront évalués dans le cadre du déploiement du financement intégré). Des mesures concernant le recrutement étudiant (visant l'augmentation des candidatures provenant des régions autres que la région métropolitaine et provenant des autres provinces canadiennes), et l'inclusion de certains cours du programme à la programmation des Saisons des ESP. La présentation reportée au document 2024-A0033-1162-126 ; le document 2024-A0033-1162-126.1 présente le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Plan d'action de la Faculté de médecine, découlant de l'évaluation périodique des programmes de cycles supérieurs du Département de pharmacologie et de physiologie [Maîtrise (2-520-1-0) et Doctorat (3-520-1-0) en pharmacologie ; Maîtrise (2-525-1-1) et Doctorat (3-525-1-1) en physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative], conformément au document 2024-A0033-1162-126.

CE-1162-8 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1162-9 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance prévue au calendrier aura lieu le mardi 19 mars 2024, à 14 heures.

CE-1162-10 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16 heures 20.

Adopté tel que présenté le 19 mars 2024 – délibération CE-1163-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Pascale Lefrançois

Alexandre Chabot